

Questions orales

une autre déclaration ou une explication et, si oui, où elle a été faite?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il me faudrait vérifier ce qui a pu être dit après cette déclaration sur le pipe-line. Les paroles citées sont bien celles que j'ai prononcées à ce moment-là, mais depuis, comme je l'ai indiqué à la télévision hier soir, j'ai eu de nombreux entretiens avec mes collègues, avec l'industrie et le secteur privé et c'est la décision que nous avons prise. Je reconnais qu'il se peut que je l'ai dit, mais je n'avais pas alors les éléments d'information que nous avons pu recueillir entre-temps sur les moyens de procéder.

M. l'Orateur: Si on ne s'y oppose pas, la présidence permet aux députés de Cape Breton-The Sydneys et de Winnipeg-Nord-Centre de poser de brèves questions avant que nous passions à l'ordre du jour.

LE CHARBON—LA MISE EN EXPLOITATION DES HOUILLÈRES DU CAP-BRETON—LES POURPARLERS AVEC LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Je me demande, monsieur l'Orateur, si je pourrais revenir aux commentaires du premier ministre hier soir et lui poser une question, lui qui a alors parlé de la houille, entre autres sources d'énergie? Peut-il nous dire si le gouvernement a communiqué spécialement avec la Société de développement du Cap-Breton ou lui a fait des propositions en vue de pousser les recherches et les enquêtes sur la possibilité ou la faisabilité d'exploiter de nouvelles houillères dans la région du Cap-Breton, domaine qui, comme le très honorable député le sait, relève directement de cette société?

● (1230)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois prendre note de cette question et en discuter avec le ministre chargé de la Société de développement du Cap-Breton et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avec l'espoir d'obtenir une réponse.

* * *

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LES NÉCESSITEUX ET LE COÛT DU CHAUFFAGE— DEMANDE D'ACQUITTEMENT PAR LE GOUVERNEMENT DE LA TOTALITÉ DES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui a la bougeotte.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Maintenant qu'il a regagné sa place, je peux lui poser la question. Lorsque le ministre s'entretiendra avec les provinces du fait que le gouvernement fédéral est prêt à aider les Canadiens à acquitter leurs frais accrus de chauffage pour leur maison cet hiver, probablement en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, offrira-t-il de tirer des fonds fédéraux plus que les 50 p. 100 prévus en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, de préférence 75 ou même 100 p. 100?

[M. McKinnon.]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'en ai pas l'intention, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai une question très urgente et très importante à poser au ministre de la Défense nationale.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député sait que la présidence n'a aucune objection à permettre à un député de poser une question ou à un ministre d'y répondre, même après la fin de la période des questions. On a prolongé cette période de quelques minutes et, de toute évidence, un certain nombre de députés veulent encore poser des questions qui, j'en suis sûr, sont importantes et urgentes. J'espère que le député pourra obtenir les renseignements qu'il demande par quelque autre moyen.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

BILL CONCERNANT LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

CRÉATION DES INFRACTIONS AYANT RAPPORT À L'INTERCEPTION DE COMMUNICATIONS PRIVÉES AU MOYEN DE CERTAINS DISPOSITIFS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 22 novembre, du bill C-176, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport avec propositions d'amendement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Si je comprends bien où nous en sommes à l'égard des motions relatives au bill C-176, la motion n° 1 a été reportée, la motion n° 2 a été débattue et reportée et nous y reviendrons et en disposerons après avoir étudié la motion n° 3; quant aux motions n° 3 et 4, elles ont été reportées hier à la condition que la motion n° 3 soit débattue en priorité aujourd'hui comme premier article des ordres inscrits au nom du gouvernement. Nous passons donc à la motion n° 3.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert) propose:

Qu'on modifie le bill C-176, tendant à modifier le Code criminel, la loi sur la responsabilité de la Couronne et la loi sur les secrets officiels, en retranchant de l'article 2:

a) les lignes 39 à 41 inclusivement, à la page 2 et en les remplaçant par ce qui suit:

«d'une autorisation ni à une personne qui, de»

b) les lignes 9 à 47 inclusivement, à la page 7, les lignes 1 à 40 inclusivement, à la page 8, les lignes 1 à 14 inclusivement, à la page 9, les lignes 26 à 33 inclusivement, à la page 11, les lignes 20 à 42 inclusivement, à la page 17 et les lignes 29 à 32 inclusivement, à la page 18.

—Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier les députés qui ont accepté hier soir qu'on reporte cet article à aujourd'hui. J'apprécie beaucoup ce geste et je tiens à en remercier tous les députés. Aujourd'hui, je vais traiter d'une façon générale d'une question dont j'ai déjà parlé à plusieurs reprises, notamment le 8 mai dernier. J'insiste sur cette date car, depuis lors, l'enquête sur l'affaire du